

# Aide en ligne - Dictionnaire de données

## Jeu de données production électrique annuelle

**Identification :** ENEDIS-GUI-NUM-02

**Version :** V2

**Nb. de pages :** 4

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
V0	02/05/2017	Initialisation	
V1	09/02/2018	Ajout définition des intercommunalités	
V2	25/04/2018	Suppression du secret statistique	

**Annexe :** /

### Résumé / Avertissement

Cette note est une aide en ligne et un dictionnaire de données à destination des ré-utilisateurs du jeu de données production électrique annuelle à maille IRIS sur le réseau géré par Enedis.

# SOMMAIRE

<b>Définitions .....</b>	<b>2</b>
<b>Clés de lecture du jeu de données.....</b>	<b>3</b>
<b>Méthodologie de calcul des données de production annuelle d'électricité et du nombre de sites sur le réseau Enedis .....</b>	<b>3</b>
▪ <b>Calcul des énergies annuelles .....</b>	<b>3</b>
▪ <b>Protection des données .....</b>	<b>4</b>

## Définitions

### IRIS

D'après la définition de l'Insee : IRIS signifie « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique ». Cette maille « constitue la brique de base en matière de données infra-communales. Elle doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps. »

« Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. La France compte environ 16 100 IRIS dont 650 dans les DOM. »

« Par extension, afin de couvrir l'ensemble du territoire, on assimile à un IRIS chacune des communes non découpées en IRIS. »

On distingue quatre types d'IRIS :

- Type H, IRIS d'habitat : leur population se situe en général entre 1 800 et 5 000 habitants. Ils sont homogènes quant au type d'habitat et leurs limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau...)
- Type A, IRIS d'activité : ils regroupent plus de 1 000 salariés et comptent au moins deux fois plus d'emplois salariés que de population résidente
- Type D, IRIS « divers » : il s'agit de grandes zones spécifiques peu habitées et ayant une superficie importante (parcs de loisirs, zones portuaires, forêts...)
- Type Z : Utilisé pour les communes non découpées en IRIS.

### EPCI

Définition de l'Insee : « Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales.

Les informations présentées ici concernent les EPCI à fiscalité propre :

Communauté Urbaine (CU), Communauté d'Agglomération (CA), Communauté de Communes (CC), Syndicat d'Agglomération (SA), Métropole (ME).

### Segments clients

BT ≤ 36 kVA → sites raccordés au réseau Enedis en basse tension et dont la puissance de raccordement est inférieure ou égale à 36 kVA

BT > 36 kVA → sites raccordés au réseau Enedis en basse tension et dont la puissance de raccordement est strictement supérieure à 36 kVA

HTA → sites raccordés au réseau en haute tension dont la puissance de raccordement est strictement supérieure à 250 kW.

### Site d'injection ou de production

Personne physique ou morale ayant signé un contrat d'accès au réseau en injection.

## Clés de lecture du jeu de données

### Périmètre géographique

Le jeu de données contient les données au périmètre Enedis.

### Mailles géographiques

Pour chaque année A d'historique des données, la maille EPCI indiquée est celle du Code officiel géographique de l'INSEE de l'année A.

Les régions représentées sont les régions telles que définies au 1er janvier 2016.

La référence IRIS utilisée est celle publiée sur le site de l'IGN au 1er janvier 2016.

Dans le jeu de données, certains IRIS ont un code INSEE finissant par les caractères XXXX. Il s'agit d'IRIS fictifs qui contiennent les données des sites que l'on n'a pas pu rattacher à leurs IRIS respectifs. Ces IRIS fictifs ne sont pas représentés sur la carte.

Dans le jeu de données, certaines mailles IRIS sont rattachées à un EPCI dont le code INSEE est ZZZZZZZZ. Il s'agit de mailles IRIS de communes qui ne sont rattachées à aucun EPCI.

### Champs du jeu de données

Lorsque sur une maille géographique donnée il n'y a pas de site de production, on indique 0 dans les champs nombre de sites et énergie produite annuelle. Sur la carte, la zone est gris clair avec la mention « absence de sites ».

Lorsque sur une maille géographique donnée, les informations sont confidentielles, il n'y a aucune valeur dans les champs nombre de sites et énergie produite annuelle. Sur la carte, la zone est gris sombre avec la mention « Secret statistique ».

### Energie annuelle totale

Pour une maille géographique donnée, l'énergie annuelle totale correspond au volume d'électricité produite sur une année par l'ensemble des sites de la filière et du segment clients, sur la maille géographique.

## Méthodologie de calcul des données de production annuelle d'électricité et du nombre de sites sur le réseau Enedis

### ▪ Calcul des énergies annuelles

Le calcul des énergies annuelles s'effectue de la même façon que sont construits les bilans électriques dans le cadre de la Reconstitution des flux pour le processus RecoTemp décrite dans les règles du dispositif de Responsable d'Equilibre.

Il s'effectue pour les clients profilés en quatre étapes :

1. Les facteurs d'usages de chaque client déjà calculés pour les bilans RecoTemp sont utilisés. Il s'agit de la puissance annuelle calculée pour chaque poste horosaisonnier à l'aide des valeurs de production mesurées entre deux relevés.
2. Lorsqu'un facteur d'usage est calculé sur une période comprise à l'intérieur d'une année civile, il est comptabilisé comme énergie « mesurée » du client, au sens de l'arrêté du 18 juillet 2016.
3. Lorsqu'un facteur d'usage est calculé sur une période à cheval sur deux années civiles, la répartition entre les différentes années est effectuée en utilisant le profil ajusté à la température de la période (méthode appelée « au prorata profilis »). Cette énergie est identifiée comme « modélisée » et agrégée à l'énergie « mesurée » pour représenter l'énergie annuelle du site.
4. Lorsque, pour une année civile donnée, le facteur d'usage le plus récent ne couvre pas la fin de l'année civile (cela peut arriver si la production du client n'a pas pu être relevée lors du dernier semestre), nous utilisons la dernière valeur connue. Cette énergie est comptée comme « modélisée ». Elle est prise en compte dans la production annuelle du site.

Pour les clients traités en courbe de charge dans la Reconstitution des flux, l'énergie annuelle est obtenue en calculant l'intégrale de la courbe de charge sur l'année civile.

▪ **Protection des données**

Conformément à la réglementation, les données sont protégées de façon à préserver leur confidentialité.

Pour les sites de puissance de raccordement  $\leq 36$  kVA, seuls sont diffusés le nombre de sites et la production des agrégats contenant 10 sites ou plus.

Les données de production de certains IRIS sont donc masquées. Si à la maille EPCI ou région, pour une filière et un segment clients donnés, l'agrégat formé par les sites appartenant à ces mailles IRIS masquées contient 10 sites ou plus, alors le nombre de sites et l'énergie totale produite sont affichés à ces mailles. Sinon, on n'affiche ni le nombre de sites, ni l'énergie totale produite.

Le secret induit est également protégé : les agrégats sont masqués si leur diffusion permet par recoupement avec les agrégats à maille IRIS de retrouver une énergie produite ou un nombre de sites secrétisés.

Les données des segments clients BT  $> 36$  et HTA ne sont plus protégées pour préserver le secret des affaires. La règle consistant pour une maille géographique, un segment clients et une filière donnés, de n'afficher les données que si l'agrégat contient 3 sites ou plus et si aucun des sites de l'agrégat n'a une production électrique annuelle représentant plus de 80% de la production électrique annuelle de l'agrégat n'est plus mise en œuvre.